

# COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

## SEANCE DU 9 JANVIER 2018

L'an **deux mil dix-huit, le neuf janvier**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LAGARDE ENVAL**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Daniel RINGENBACH.

**Etaient présents** : M. Daniel RINGENBACH, Mme Isabelle LAGARDE, M. Cyril VIEILLEFOND, Mme Julie MAHET, Mme Angéla SOUFFRON, M. David NICOLAS, Mme Martine BARATTE-FIALIP, Mme Patricia COURTOIS, M. Jean-Baptiste VERDIER, M. Tim TRAINS.

**Etaient absents** : M. Pierre TEYSSANDIER, M. Yves RIGAL, M. Olivier BROSSARD.

**Procurations** : M. Yves RIGAL en faveur de Mme Isabelle LAGARDE, M. Olivier BROSSARD en faveur de M. Tim TRAINS.

**Secrétaire** : M. Cyril VIEILLEFOND. a été élu secrétaire de séance.

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-001 : Avenant numéro 1 : LOT N°1 GROS OEUVRE - VRD**

Le Maire expose au conseil municipal qu'une fois les travaux de décapage des terres végétales et de terrassement réalisés, l'entreprise et la maîtrise d'oeuvre ont pu constater que la nature du sol n'était pas favorable. Le bureau d'études structure SIGMA a donc modifié la profondeur des fondations (+1,00) et a remplacé le dallage prévu par un plancher Poutrelles-Hourdis isolant sur vide sanitaire.

Pour la réalisation de ces travaux, l'entreprise Fernandes et Fils présente un devis de 8 450,42 € H.T. soit 10 140,50 € TTC.

Le maire présente le projet d'avenant pour le lot N°1 GROS OEUVRE qui a reçu un avis favorable de la commission communale d'appel d'offres réunie le 9 janvier 2018.

Après avoir délibéré, par dix voix pour et deux abstentions, considérant que ces travaux complémentaires sont nécessaires et ne remettent pas en cause la commande initiale ni l'économie générale de l'opération, autorise le maire à signer l'avenant avec l'entreprise Fernandés et fils.

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-002 : Ecoles numériques 2018.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du programme "Ecoles Numériques", l'état et le Département se sont associés afin d'apporter leur aide à l'ensemble des écoles Corrésiennes.

Il présente le dossier de candidature établi pour l'école de Lagarde-Enval, estimé à 2620 € H.T. soit 3144,00 € TTC, relatif à l'achat d'un VPI comprenant un projecteur Interactif, un ordinateur portable 15" et un tableau blanc émaillé pour la classe de "CE1-CE2"

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention de l'Etat 50 % soit 1 310 €
- Subvention du département 30 % soit 786 €
- Fonds libres de la Commune : 1 048 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**Accepte** le projet estimé à 2620 € H.T soit 3144 € TTC

**Sollicite** la dotation de l'État correspondante ainsi que celle du Département

**Adopte** le plan de financement

**Charge** le Maire de signer la convention de mise en œuvre de l'école numérique entre l'Inspection Académique de la Corrèze et la Commune de Lagarde-Enval

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h25

Le Maire,  
Ringenbach Daniel

